

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE**  
**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**LE JEUDI 25 FEVRIER 2016 A 19H30 A DIEMOZ**

<b>Nombre de Membres</b>	En exercice	Présents	Votants
	36	28	34

L'an 2016, le jeudi 25 février, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Diémoz, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Mercredi 17 février 2016

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

**Présents :** André QUEMIN, DEVRED Marie-Agnès, (Bondefamille) ; BESSON Nathalie, MIGNOZZI François (Charantonnay); REY Christian, MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, SAUGEY Catherine (Diémoz) ; CRESSENT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); ANGONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, DAMIER Pierre, GENDRIN Valérie, NOWAK Christine, REVEYRAND Michel (Heyrieux); PORRETTA René, VISCOGLIOSI Béatrice (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, VAILLANT Evelyne, KENT Pierre-Alain (Roche); LASSALLE Camille, CASTAING Patrick, JALOUX Isabelle, (Saint Georges d'Espéranche); GALLON Gérard, MICHAUD Jean-Paul (Saint Just Chaleyssin); PARISSET Robert, FARAUULT Patrick, (Valencin).

**Absents:** BERGERET Julian, CLAUDIN Félicie, HUGOU Isabelle, MUSTI Murielle, NEDJAM Angèle, ORELLE Pierre-Louis, TERRY Joël, PORTAL Philippe

**Procurations :** CLAUDIN Félicie donne procuration à PARISSET Robert  
HUGOU Isabelle donne procuration à SAUGEY Catherine  
MUSTI Murielle donne procuration à PORRETTA René  
NEDJAM Angèle donne procuration à LASSALLE Camille  
ORELLE Pierre-Louis donne procuration à BESSON Nathalie  
TERRY Joël donne procuration à JALOUX Isabelle

### 1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28/01/2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2016.

### 2. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions suivantes, prises par le Président conformément aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire :

- o **Décision n° 16/003 – EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

Un contrat est conclu entre la CC CND et la CDC pour un Prêt Locatif Social (PLS) global de 5 750 000 € pour la construction de l'EHPAD les Colombes situé à Heyrieux.

- o **Décision n° 16/004 – MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION DE L'EHPAD DES COLOMBES**

Un contrat est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'ENVIRONNEMENT BORTOLI DROUART, 24 bis, rue Etienne Perrot, 38780 PONT-EVEQUE. Le présent contrat a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'EHPAD « Les Colombes » à Heyrieux en espaces bureaux et crèche. Le présent contrat est consenti pour un montant forfaitaire HT de 14 300€.

- o **Décision n° 16/005 – ETUDE SUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES EXISTANTES ET A AMENAGER**

Un contrat est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et URBA 2P sis « La Brosse » à COGNY (69640), pour l'étude sur les zones d'activités économiques existantes et à aménager sur la CC CND. Le présent contrat est consenti pour un montant de 19 500 € HT, soit 23 400 € TTC.

### 3. COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE CHARANTONNAY

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE MODIFIER les représentants de la commune de Charantonnay au sein de la commission « petite enfance, enfance, jeunesse », comme proposé par le Conseil Municipal de Charantonnay dans sa délibération du 19 janvier 2016 ;
- DE CONFIRMER, suite à cette modification, la composition de la commission « PEEJ » :

BONNEFAMILLE	FIORINI Eliane, DEVRED Marie-Agnès ; RAYNIER Delphine
CHARANTONNAY	VAUGON Marie ; GAUTHIER France ; PIRODON Stéphane
DIEMOZ	NAVARRO Isabelle ; MUCCIARELLI Laurence ; VIGNAT Ingrid
GRENAY	BULOT Marie-Françoise ; FOEX Christiane ; MILITI Vincenza
HEYRIEUX	GRUMEAU Christelle ; GENDRIN Valérie ; MATTERA Karen
OYTIER-SAINT-OBLAS	VENIAT Jean-Louis ; BALBUENA Corinne
ROCHE	VAILLANT Evelyne ; CHARDON Véronique ; PILLOIX Catherine.
SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	MICHA-FRACHON Valérie ; JALOUX Isabelle ; BLIN Pascale
SAINT-JUST-CHALEYSSIN	MAURIN Annie ; PHILIBERT Nathalie ; MUSTI Murielle
VALENCIN	JULLIEN Audrey ; DALMAS Marie ; DEVAUX Vanessa

#### 4. TRANSFORMATION DE POSTE : SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>EME</sup> CLASSE / CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT SOCIAL 2<sup>EME</sup> CLASSE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la CREATION d'un emploi d'assistant éducatif petite enfance (cadre d'emploi des agents sociaux) à temps non complet, soit 27 heures 30 hebdomadaires, à compter du 1er mars 2016,
- D'APPROUVER la SUPPRESSION d'un emploi d'assistant éducatif petite enfance (cadre d'emploi des adjoints techniques) à temps non complet, soit 27 heures 30 hebdomadaires, à compter du 1er mars 2016,
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois à compter du 1er mars 2016,

#### 5. TRANSPORTS - ACCORD DE PRINCIPE POUR PRISE DE COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE MOBILITE DE SECOND RANG » PAR DELEGATION DU DEPARTEMENT ET MISE EN PLACE D'UN SERVICE REGULIER DE TRANSPORT / ACCORD POUR LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN MAPA

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE DONNER UN ACCORD DE PRINCIPE concernant la mise en place du projet de navettes de transport reliant les principaux pôles d'échanges du territoire ;
- DE SOLLICITER une délégation de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité de second rang » auprès du Département de l'Isère ;
- D'AUTORISER le Président à lancer dès à présent une consultation, dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée, pour la réalisation de cette prestation de services ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2016, à hauteur de 114 000 € ;
- DE PRECISER qu'une nouvelle délibération viendra compléter celle-ci, suite à la réponse du Département et selon le résultat des études en cours, afin de modifier les statuts de la Communauté, de signer la convention avec le département, d'attribuer le marché et de lancer le service dès septembre 2016.

#### 6. EHPAD – BATIMENTS EXISTANTS - REHABILITATION PARTIELLE EN MAISON DE SERVICES AU PUBLIC, SIEGE COMMUNAUTAIRE, POLE PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL / DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT que le projet présenté est structurant et porteur de développement pour le territoire, tout en s'inscrivant dans une gestion économe des finances communautaires via la mutualisation des équipements, des ressources humaines et des différentes charges de fonctionnement ;
- D'APPROUVER le projet de réhabilitation partielle de l'EHPAD « les Colombes », à 2 900 000 € HT, soit 3 480 000 € TTC, afin d'y accueillir une Maison de Services Au Public (MSAP), un pôle petite enfance intercommunal et le siège communautaire ;
- DE SOLLICITER les soutiens financiers nécessaires à la réalisation de cet investissement, au taux maximum, auprès :
  - o *Du Conseil Départemental de l'Isère :*
    - dans le cadre de l'appel à projets structurants lancé en septembre 2015,
    - ET
    - dans le cadre de la dotation départementale et de la dotation territoriale ;
  - o *Du CDDRA Rhône PLURIEL*, dans le cadre de l'action 10/8/14 « soutenir l'économie de proximité » ;
  - o *De la Préfecture*, dans le cadre de la DETR 2017.